



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 10 JUILLET 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à 18 heures 30, Salle Lucien Rioust, L'Oustau Valerguau Chemin des Cazals à Valergues, s'est tenu la séance du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean Louis BOUSCARAIN.

Date de convocation : 03 juillet 2020

Date de publication : 13 juillet 2020

Présents :

ASTIER Stéphanie	BOUSCARAIN Jean-Louis	CHARBONNEL Cédric
DERAI Alexandra	DIDER Renaud	DUCROT François
FERRY Armelle	FOUTIEAU Patrice	LIBES Pierre
PECQUEUR Fabrice	POHL Catherine	SFARA Laetitia
TORTAJADE Céline		

Nombre de conseillers municipaux	19
Membres en exercice	19
Membres présents :	18
Pouvoirs :	1
suffrages exprimés :	19
TOTAL	19

Pouvoirs

BERROKIA Raouti à FERRY Armelle
BREYSSSE Clarisse à BOUSCARAIN Jean-Louis
DUBOIS-LAMBERT Sandrine à TORTAJADE Céline
LIGORA Gérard à PECQUEUR Fabrice
NUNEZ Julien à CHARBONNEL Cédric
ROVIRA Louis à DUCROT François

Absents excusés

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme Céline TORTAJADE est désignée Secrétaire de la séance.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

1.	Approbation du PV du 1 ^{er} juillet 2020
2.	Election délégués pour élections sénatoriales
	- Questions diverses

Monsieur le Maire souhaite rajouter les points 3 et 4 points à l'ordre du jour :

Point 3 : Changement du nom de la Rue de l'olivieraie

Point 4 : Modification du tableau des effectifs

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2020

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

2. Elections délégués en vue des élections sénatoriales

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-I-784 du 30/06/2020 indiquant le nombre de délégués (titulaires et supplémentaires) ainsi que le nombre de délégués suppléants à élire pour chaque commune du département

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM.LIBES, FOUTIEAU, DUCROT et Mme DERAÏ. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués (5 titulaires et 3 suppléants)

Une seule liste est déposée et est composée par :

Titulaires : MM. BOUSCARAIN Jean-Louis – POHL Catherine – LIGORA Gérard – BREYSSSE Clarisse -PECQUEUR Fabrice

Suppléants : DUBOIS-LAMBERT Sandrine - FOUTIEAU Patrice – ASTIER Stéphanie



COMMUNE DE VALERGUES
PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
du 10 JUILLET 2020

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Titulaires : MM. BOUSCARAIN Jean-Louis – POHL Catherine – LIGORA Gérard – BREYSSE Clarisse -PECQUEUR Fabrice

Suppléants : DUBOIS-LAMBERT Sandrine - FOUTIEAU Patrice – ASTIER Stéphanie.

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

3. Changement du nom de la rue de l'Oliveraie

Monsieur le Maire explique que la rue qui dessert la ZAE Les Jasses avait été dénommée par un précédent conseil municipal Rue de l'Oliveraie. Depuis quelques temps, des camions de gros calibre viennent dans les rues du centre-ville, souvent guidé par un GPS confondant la Rue de l'Oliveraie et Chemin des Olivettes (rue étroite dans le village).

Afin d'éviter cette confusion et d'éviter à des poids lourds de faire fausse route et d'entrer dans le village, Monsieur le Maire propose de renommer la voie communale « Rue de l'oliveraie » en « Rue des Jasses ».

Il est proposé de renommer la Rue de l'Oliveraie en Rue des Jasses.

Après en avoir délibéré, le conseil, accepte la proposition qui lui est faite.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

4. Modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, en raison du remplacement d'un agent parti à la retraite, le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet, à compter du 1er septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012, article(s) 6411 et suivants.

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 19 h 15.

Le Maire, Jean-Louis BOUSCARAIN